



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique



LES COMBATS ET LES VICTOIRES SYNDICALES DE LA FNAB

DÉFENDRE LE REVENU DES AGRICULTEURS BIO

Depuis 2022, le marché de la bio subit un ralentissement sans précédent. Depuis lors, la FNAB se mobilise pour d'une part soutenir les agriculteurs bio en difficulté et mais aussi relancer la demande.

CONTRATS COURTS

L'Etat condamné à rembourser les aides indûment retenues

Le 1er juillet 2020, la FNAB a lancé une action juridique avec le soutien de la Confédération paysanne sur le sujet des "contrats courts". Dans cette affaire la FNAB et la Conf' défendaient le droit de certains producteurs bio de toucher des aides CAB et MAB qui leur étaient refusées par l'administration pour des raisons purement administratives. Quand un.e producteur.trice bio était dans ce cas, l'administration "se remboursait" le trop perçu directement sur les autres aides PAC auxquelles avait droit le/la producteur.trice.

Le 16 novembre 2023, le tribunal administratif de Montpellier a donné raison aux producteurs bio, en reconnaissant le droit des agriculteurs bio à toucher ces aides. L'Etat peut encore faire appel de ce jugement. La FNAB indiquera la marche à suivre aux producteurs bio, afin qu'ils récupèrent les aides qui leur avaient été refusées.



PLAN D'URGENCE

104 M€ débloqués pour les fermes bio en difficultés en 2023

La FNAB s'est battue aux côtés de ses partenaires pour obtenir une intervention de l'Etat. En mars 2023, un premier travail de chiffrage a été fait par les filières et une demande d'indemnisation a été portée par l'ensemble des acteurs (interprofessions, syndicats, acteurs du développement agricole) dont la FNAB. Une première enveloppe d'urgence a été ouverte par le Ministère de l'Agriculture en mars pour les fermes en grandes difficultés à hauteur de 10 M€. Une seconde enveloppe a été décidée en juin et dotée de 60 M€, avec une rallonge de 34 M€ décidée en fin d'année afin de couvrir toutes les demandes.

Si la FNAB a contribué à la construction de ces deux plans, elle a cependant dénoncé les critères retenus dans le cadre de la seconde enveloppe. Ceux-ci n'avaient été proposés par aucune famille professionnelle et revenaient à exclure de nombreuses fermes, que ce soit le cumul baisse de trésorerie et baisse d'EBE ou la date de clôture comptable. **La FNAB et ses partenaires se sont re-mobilisés en cette fin d'année pour demander une nouvelle enveloppe à la hauteur des pertes réelles.** Le chiffrage des pertes 2023 a en effet été effectué et s'élève à plus de 300 millions d'euros pour l'ensemble des filières bio.

SOUTENIR LA FILIÈRE PORC

Un plan d'urgence dédié pour le porc, aussi accessible aux indépendants

L'année 2023 a aussi vu la création d'un plan d'urgence dédié au porc avec un appel à projet du fonds Avenir Bio. **La FNAB s'est battue aux côtés de LCA et de FOREBio pour que cet AAP ne prenne pas en charge uniquement de l'investissement, ce qui ne correspondait pas aux besoins du terrain.** La FNAB a aussi demandé à ce que les indépendants puissent bénéficier aussi de ce fonds et, pour rendre cela possible, a géré la pré-instruction des dossiers du réseau. Cette position est nouvelle pour la FNAB mais elle a rendu possible l'indemnisation de plusieurs dossiers en provenance du terrain.

COMMUNIQUER SUR LE LABEL BIO

18,5M€ pour communiquer sur la Bio entre 2024 et 2026

Les études menées par les interprofessions courant 2022 ont aidé à identifier comme raisons de la crise le manque de visibilité sur ce que recouvre le label Bio et ce qu'il apporte comme garanties. Ainsi, depuis fin 2021, dans une perspective de relance de la demande, la FNAB demande la création de lignes de crédits pour financer une communication grand public sur le label Bio. Des budgets supérieurs à 1 million d'euros ont été dégagés en 2022 et 2023. Ils ont permis le lancement de la campagne #BioRéflexe pilotée par l'Agence Bio (dont la FNAB est membre fondateur) en partenariat avec les interprofessions. Ces budgets ne permettant pas d'avoir accès notamment à une communication de grand ampleur (télé, radio, affichage public...) la FNAB a continué à porter cette demande tout au long de l'année 2023.

Le gouvernement a finalement annoncé en 2023 plusieurs enveloppes financières qui amène le budget de communication Bio à 18,5 millions d'euros pour les trois prochaines années. Le cadrage d'utilisation de ce budget est en cours de planification entre l'Agence Bio et les interprofessions.



RELANCER LA DEMANDE EN FAISANT RESPECTER LA LOI EGALIM

Des mesures encore timides

Tout au long de l'année, la FNAB a interpellé les pouvoirs publics pour que la règle des 20 % de produits biologiques en restauration collective soit appliquée. **A ce stade, l'Etat doit s'engager via une circulaire inter-ministérielle à respecter d'ici la fin de l'année prochaine les objectifs de la loi Egalim pour toutes les cantines d'Etat** (hôpitaux, armées, universités, justice, administration centrale et services déconcentrés). Dans la même idée, pour convaincre les collectivités de respecter la loi, l'Etat a promis un bonus de 1 euro aux cantines qui mettent en œuvre le dispositif cantine à 1 euro et qui respecteront la loi.

CRISE DE LA BIO

La FNAB demande l'activation des outils de régulation de marché

Depuis janvier 2023 la FNAB travaille avec ses partenaires pour tenter de comprendre les outils de régulation de marché qui pourraient être activés pour aider la résolution de cette crise. Le projet RESIBIO se terminera mi 2024 il a pour objectif de dresser un panorama de ce qui existe en matière d'outils permettant d'anticiper l'évolution du marché et de gérer les crises quand elles arrivent. Ces outils étant hautement politiques, la collaboration de tous les acteurs est nécessaire pour avancer. Ainsi, ce projet est animé en partenariat avec la Coopération agricole, avec le soutien du Synabio et de FOREBio. Le comité de pilotage du projet réunit les interprofessions des filières les plus impactées par la crise, les ministères de l'écologie et de l'agriculture ainsi que l'Observatoire Français des prix et des marges. Les premiers livrables seront rendus publics en début d'année 2024.

PROTÉGER LES AGRICULTEURS BIO ET LEUR LABEL

PHYTOS AUTORISÉS EN BIO

La FNAB répond à Elise Lucet

Depuis fin 2022 la FNAB a travaillé avec les équipes d'Elise Lucet afin de répondre à leurs interrogations sur le cahier des charges de l'agriculture biologique à propos des intrants autorisés en Bio. La FNAB a ainsi eu l'occasion de réexpliquer les principes de base du fonctionnement de la Bio, dans lesquels les techniques agronomiques agissent en lieu et place de la chimie de synthèse. Elle a aussi rappelé que l'autorisation d'utiliser des phytos naturels ne vient qu'en seconde intention. Parce que la démarche de progrès est permanente en Bio, la FNAB est toujours vigilante sur les risques que pourraient représenter certains phytos naturels autorisés et utilisés en dernier recours en agriculture biologique. C'est pourquoi la FNAB et le réseau travaillent depuis plusieurs années sur des projets de recherche expérimentation afin de trouver des alternatives aux produits pour lesquels des doutes remontent du terrain. Ainsi, la FNAB est en contact avec l'entreprise Andermatt qui commercialise le NOVODOR, afin de permettre aux agriculteurs d'utiliser à nouveau ce produit en remplacement du spinosad sur certaines cultures. De même, trois projets sont en cours sur les alternatives au spinosad (ALTER SPINO). Pour permettre au réseau de communiquer simplement sur ce sujet, la FNAB a construit cette FAQ.

ENGRAIS PERLÉS

La FNAB obtient l'interdiction des principaux produits litigieux

Depuis quelques années, certains produits fertilisants affichant des taux d'azote ammoniacal particulièrement élevés ont fait leur apparition sur le marché des produits « utilisables en bio ». En janvier 2023, après 2 ans de discussions au cours desquels **la FNAB a plaidé pour une clarification réglementaire, la direction de la répression des fraudes (DGCCRF) a demandé aux metteurs en marché de la plupart des engrais perlés de retirer la mention "Utilisable en agriculture biologique" de leur produit.** Cette décision permet l'interdiction des principaux produits litigieux, et préserve la bio de pratiques contraires à ses principes.



OGM / NGT

Les agriculteurs bio toujours vents debout contre les OGM

Alors qu'au niveau européen, la déréglementation est en cours pour autoriser de nouveaux types d'OGM (appelés NTG), **la FNAB, aux côtés du Collectif Zéro OGM, lance l'Appel de Poitiers, qui exige l'évaluation, la traçabilité et l'étiquetage de tous les OGM, ainsi que l'interdiction de ces nouvelles technologies en agriculture biologique.** Les législateurs européens prévoient des avancées majeures pour ce texte en janvier 2024, avant les élections européennes du 9 juin 2024.

FILIÈRE PORC

Continuer à défendre le plein-air bio sur les enjeux de Biosécurité

Après la grippe aviaire, **la FNAB a continué de défendre le plein air sur les questions de Biosécurité dans le cadre des travaux sur le plan d'action contre la peste porcine africaine.** 50% des truies bio sont élevées en plein air et pour de nombreux élevages les indications techniques du plan d'actions sont extrêmement complexes à mettre en œuvre. La FNAB pousse pour que des mesures d'adaptation techniques et financières soient prises.

PROSULFOCARBE

Le Ministre de l'Agriculture s'engage pour la mise en place d'un fond d'indemnisation

Depuis 5 ans, le nombre de contaminations de productions bio au prosulfocarbe est en augmentation constante. Dans la grande majorité des cas, elles entraînent une destruction du lot sans indemnisation des producteurs. La FNAB se bat pour que les producteurs et les coopératives obtiennent réparation, en proposant des amendements à des parlementaires, en interpellant le ministre et en lançant des procédures juridiques. Résultat : lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2023, **le Ministre de l'Agriculture Marc Fesneau s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un fond d'indemnisation des producteurs bio contaminés par des pesticides utilisés en conventionnel.** Cette annonce est reprise dans le document de travail sur le futur plan Ecophyto, mais elle n'est pas accompagnée d'un calendrier précis. Si la FNAB lance en 2024 un nouveau projet visant à travailler à la mise en place de ce fond dans la durée, elle demande par ailleurs avec FOREBio qu'un système transitoire soit mis en place dès 2024 pour indemniser les producteurs bio contaminés.

CONSTRUIRE DEMAIN

STRATÉGIE NATIONALE DE L'ALIMENTATION

La bio prise en compte

Par le biais du Conseil National de l'Alimentation, **la FNAB a défendu la prise en compte des atouts d'une alimentation bio dans la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC).**

LOA

La FNAB se mobilise activement pour le renouvellement des générations et la transition

La FNAB s'est mobilisée tout au long de l'année 2023 en participant activement à la concertation nationale organisée par le Ministère de l'Agriculture et en organisant de nombreux rendez-vous politiques sur le sujet pour pousser les demandes construites en commission. **La FNAB a porté 5 propositions : l'intégration d'un module bio obligatoire dans le référentiel de formation, l'intégration des structures d'accompagnement spécialisées sur la Bio dans le parcours officiel à l'installation, la priorisation des projets sur les terres bio pour l'ensemble des terres agricoles y compris celles en fermage, l'adaptation des outils de diagnostic climatique à la bio, le financement de projets de recherche pour mieux comprendre la capacité des fermes bio à faire face au réchauffement climatique.**

STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

La FNAB a porté l'ambition du développement de la Bio pour une France neutre en carbone en 2050

En 2023, **la FNAB** a participé aux concertations portées par le Ministère de l'Agriculture et **a défendu le rôle de l'agriculture biologique dans la trajectoire de réduction des GES de l'agriculture française.**

10 RAISONS D'ADHÉRER

- 1 Être conseillé·e techniquement
- 2 Être accompagné·e dans votre projet d'installation ou de conversion
- 3 Développer vos circuits de vente
- 4 Être représenté·e dans les instances régionales, nationales et européennes
- 5 Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, label FNAB, etc.)
- 6 Valoriser votre ferme
- 7 Rester informé·e
- 8 Échanger entre agriculteur·rices
- 9 Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs
- 10 Profiter de 25 % de réduction sur les frais de service MiiMOSA

Le réseau FNAB – Fédération d'Agriculture Biologique – est le seul réseau professionnel agricole, spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Elle compte environ 10 000 fermes bio adhérentes. La FNAB, c'est d'abord et avant tout des agriculteurs et agricultrices bio qui défendent un modèle agricole, des valeurs et le projet d'une société humaniste et solidaire.



CONTACT

B.L.E Civam bio du Pays Basque

05 59 37 25 45

www.civam.org/ble-paysbasque-bio/
ble-arrapitz@wanadoo.fr

RETROUVEZ NOS ACTIONS SUR

www.fnab.org
www.territoiresbio.fr
www.produire-bio.fr

Facebook
Linkedin
Instagram
Twitter